

désirer que tout nous portât à nous bien entendre en ce pays, mais je proteste contre la manie des alarmistes qui es-aient, lorsqu'il se produit parmi nous quelque petite divergence d'opinion sur un principe ou sur les détails d'une question, notre peuple étant composé de Français, d'Anglais, d'Écossais et d'Irlandais, de faire croire que le Dominion est en feu. Rien n'est plus faux. Les catholiques tant Irlandais que Français sont des hommes absolument comme les Anglais. Ils savent parfaitement qu'il peut exister des divergences d'opinion et, si un Français et un Anglais ne voient pas du même œil la même question, soit publique, soit privée, qui voudra en conclure qu'ils vont essayer de s'étrangler mutuellement, uniquement parce qu'ils sont à discuter une question ou un détail.

L'histoire des cinq dernières années est une preuve concluante de l'union des Français et des Anglais en ce pays, qu'ils s'unissent pour former un peuple; non pas un peuple tout coulé au même moule de façon à ne laisser aucune variété sensible, mais un peuple mieux et plus fortement uni, précisément parce qu'il est assez fort et assez mâle pour se permettre de la diversité, et pour ne pas tout enflammer à cause de ces différences. M. l'Orateur, je désire exprimer mon approbation du sentiment si bien énoncé par mon honorable ami, le chef de l'opposition, et exprimé avec tant de soin par mon honorable ami, le chef du gouvernement, pour l'année heureuse dans laquelle nous vivons maintenant : celle de la soixantième année du règne de Sa Majesté. Remarquable comme elle l'est, par toutes les preuves de progrès et de développement dans les sciences physiques et intellectuelles, en matière de religion et de morale, j'espère que cette soixantième année du règne de Sa Majesté laissera dans notre mémoire un fort sentiment d'admiration pour l'histoire de ce grand pays dont le nom, depuis un millier d'années, est synonyme de développement et de progrès, de liberté civile et religieuse. J'espère que ce soixantième anniversaire rendra plus ardents, vu ce passé sans exemple de grandeur et de progrès, les vœux que nous formons pour qu'aucun désastre ne menace l'Empire qui, après avoir suivi un millier d'années, une voie de progrès et de liberté, peut continuer mille ans encore sa marche dans cette même voie.

Sir RICHARD CARTWRIGHT : M. l'Orateur, je ne veux pas, à cette heure avancée, m'imposer à l'indulgence de la Chambre, mais avant de proposer l'ajournement du débat, je ferai quelques observations. Je suis porté à croire, et la majorité de la Chambre sera de mon avis, je pense, que si l'on tient compte des sentiments bien connus d'un grand nombre de ses propres partisans, à tout considérer, je ne vais pas trop loin en disant que l'honorable chef de l'opposition, dans ses observations sur la question des écoles du Manitoba, s'est montré aussi peu judicieux qu'il était possible de l'être. C'était là, du moins, mon opinion avant d'avoir entendu les observations de l'ex-ministre des Finances sur la même question.

M. FOSTER : Et alors vous avez changé d'opinion.

Sir RICHARD CARTWRIGHT : Alors, je dois l'avouer, j'ai modifié mes convictions.

M. FOSTER : Je suis heureux d'avoir modifié vos idées.

M. FOSTER.

Sir RICHARD CARTWRIGHT : J'aimerais poser deux questions à ces honorables messieurs de la gauche. Ils ont occupé entre eux près de trois heures à discuter le règlement des écoles du Manitoba; j'aimerais savoir si l'un ou l'autre des honorables députés est prêt à présenter une motion de censure à ce sujet. J'aimerais savoir s'ils ont la moindre intention de faire la chose, et aussi combien de leurs partisans oseraient les appuyer dans cette attitude.

Je poserais une seconde question : si quelqu'un de leurs partisans présente une semblable motion, oseront-ils tous deux, ou l'un des deux, l'appuyer ? Comme c'est là un problème égal à chacun de ceux posés par l'honorable député, je lui donnerai jusqu'à lundi pour y songer, et pour qu'il ait tout le temps voulu je proposerai maintenant que le débat soit ajourné.

La motion est adoptée.

NOUVEAU DÉPUTÉ.

M. l'ORATEUR-SUPPLÉANT : J'ai l'honneur d'informer la Chambre que le greffier de la Chambre a reçu du greffier de la Couronne en chancellerie le certificat de l'élection de M. Louis-Napoléon Champagne, pour la division électorale de Wright.

PRÉSENTATION.

M. Louis-Napoléon Champagne, député du district électoral de Wright, est présenté par le premier ministre (M. Laurier) et M. Sutherland.

RAPPORT

Rapport, relevés et statistiques du revenu de l'Intérieur du Canada pour l'exercice expiré le 30 juin 1896, Partie I, Accise, etc.—(Sir Henri Joly de Lotbinière.)

Aussi,—Partie II, Inspection des poids et mesures et gaz, pour l'exercice expiré le 30 juin 1896.

Et aussi,—Partie III, Falsification des substances alimentaires, pour l'exercice expiré le 30 juin 1896.

LE PREMIER MINISTRE (M. Laurier) : Je propose que la séance soit levée.

La motion est adoptée et la séance est levée à 11-15 h. p. m.

CHAMBRE DES COMMUNES.

LUNDI, le 29 mars 1897.

M. l'ORATEUR ouvre la séance à trois heures.

PRIÈRE.

NOUVEAU DÉPUTÉ.

M. l'ORATEUR : J'informe la Chambre que le greffier de la Chambre a reçu du greffier de la Couronne en chancellerie un certificat de l'élection de M. Jean-François Guité, pour le district électoral de Bonaventure.